

DBT

SA au Capital de 9.160.486,47€.

R c s Arras 379 365 208

Siège social : Parc HORIZON

62117 BREBIERES

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LA REDUCTION DU CAPITAL MOTIVEE PAR DES PERTES**

**EN APPLICATION
DE L'ARTICLE L.225-204 DU CODE DE COMMERCE
(- DELEGATION à L'ORGANE COMPETENT)**

**ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
DU 21 JUIN 2023 - RESOLUTION N°10**



SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 120 000 €

Société d'expertise comptable et de commissariat aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de la région Picardie Ardennes et à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes d'Amiens

SIÈGE SOCIAL : Zone commerciale - Rue des Moines - 02200 VILLENEUVE SAINT GERMAIN - 325 366 441 RCS Soissons

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L.225-204 du code de commerce en cas de réduction du capital motivée par des pertes par réduction du nominal des actions, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Votre Conseil d'Administration vous propose de lui déléguer, pour une durée de 12 mois à compter du jour de la présente assemblée, tous pouvoirs pour réduire la valeur nominale des actions sans être inférieure à 0,01 euro, à condition de regrouper préalablement les actions de la société conformément aux 8^{ème} et 9^{ème} résolutions soumises au vote de l'assemblée des actionnaires, et étant précisé, que la réduction de capital réalisée en conséquence sera limitée au montant des pertes existantes au jour de cette autorisation..

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, ne sont pas de nature à porter atteinte à l'égalité des actionnaires et sont régulières.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Lesquin, le 26 MAI 2023

Le commissaire aux comptes

Pour CHD AUDIT HAUTS De FRANCE

Guillaume MAILLARD

Associé